

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1141

Artikel: Députés polyglottes?
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Députés polyglottes ?

(cfp) La session genevoise des Chambres fédérales a incité deux hebdomadaires alémaniques à sonder les connaissances linguistiques des députés. Les résultats ont été publiés par la *Sonntags Zeitung* (19 septembre) et la *Schweizer Woche* (20 septembre). Un échantillon de 39 conseillers et conseillères, 34 de langue allemande et 5 de langue française, a été interrogé. Six Alémaniques et un Romand ont refusé de se prêter à l'exercice.

Dans l'ensemble, les députés font une performance satisfaisante. Les meilleurs élèves sont

trois femmes: Christiane Brunner, Vreni Spoerry, Ursula Mauch et un homme, Peter Hess. Les sept députés ayant une appréciation insuffisante sont six Alémaniques et un Romand (cinq hommes et deux femmes).

Le président du groupe des Automobilistes, qui n'est pas en tête du peloton, suggère la publication d'un petit lexique des termes indispensables au parlementaire, comme celui qui est distribué aux soldats. ■

M. Samaranch et la protection de l'enfance

(ag) Le scandale — le mot n'est pas excessif — de la formation précoce des sportifs, si patent dans la gymnastique féminine qui crée artificiellement des «femmes-oiseaux» n'émeut pas outre mesure le président du CIO.

Un journaliste du *Monde* lui a posé la question avec précision. Sa réponse ne reflète aucune volonté d'agir.

— Plus jeune médaillée d'or des Jeux de Barcelone, la Chinoise Mingxia Fu (treize ans et onze mois) avait raconté qu'elle avait été placée dans un centre d'entraînement de plongeon à huit ans. Depuis, elle ne voyait ses parents que deux fois pas an pour les vacances. La devise olympique «Citiùs, Altius, Fortius» (Plus vite, plus haut, plus fort) implique une préparation de plus en plus précoce, intensive, exclusive, des futurs champions. Ne s'éloigne-t-on pas de la définition de l'olympisme inscrite dans la Charte et de l'humanisme sportif ?

— Je ne suis pas favorable à un entraînement intensif à un âge aussi précoce. D'un autre côté, nous croyons beaucoup à la valeur d'exemple du champion pour développer la pratique sportive dans un pays. Après les victoires de Boris Becker et de Steffi Graf, il a fallu construire des milliers de courts de tennis en Allemagne, et des millions d'Allemands pratiquent désormais ce sport. Nous devons veiller à empêcher tous les procédés de fabrication artificielle d'un champion, mais le sport doit faire partie de l'éducation et peut devenir ensuite une discipline de vie. Il peut aussi ouvrir des perspectives d'avenir. Nous avons tous vu ce qui s'est passé ces dernières années dans les pays communistes. Le sport était pour tous ces jeunes le seul moyen de sortir de leur pays. Il a aidé cette jeunesse à connaître ce qui se passait ailleurs. Le sport a peut-être contribué à la transformation des sociétés communistes. ■

Femmes et politique

Lors des élections législatives norvégiennes, trois femmes étaient leaders des partis principaux s'affrontant. La participation des femmes a été renforcée avec six députées de plus, faisant passer la députation féminine à 65 sur 165 membres. Soit 40% (39,4). ■

FABRIQUE DE DP

Augmentation du capital-actions

Cela fait bientôt trente ans que *Domaine public* paraît et vingt ans que, hebdomadaire, il est édité par une société anonyme, instrument juridique qui confère au titre son indépendance économique. Ce sont alors 500 actions nominatives de 100 francs qui avaient été émises et DP a vécu de ce capital initial de 50 000 francs sans jamais faire appel ni à ses actionnaires, ni à ses lecteurs pour éponger des déficits.

DP a toujours réussi à maintenir son lectorat dans des proportions qui ont permis son financement exclusivement par le prix des abonnements, si l'on excepte quelques modestes ventes en kiosque. Grâce à la fois à un taux de fidélité exceptionnel et à un renouvellement constant, la santé financière du titre a toujours été bonne. Les comptes de la société éditrice ont toutefois présenté plusieurs déficits modestes (quelques milliers de francs) et consécutifs, le renouvellement des abonnements étant plus difficile depuis quelques années: la diversification de la presse n'y est pas pour rien, les possibilités restreintes de promotion non plus. L'inflation soutenue depuis 1988 a par ailleurs alourdi les dépenses.

Le public-cible, pour parler en langage marketing, n'est pas facile à atteindre pour un journal aussi modeste: il faudrait consacrer 15% du prix des abonnements à la promotion pour financer une page de publicité dans deux ou trois quotidiens... Mais grâce à des actions mieux définies et à un travail plus systématique, grâce aussi à une rationalisation constante du travail de «production» du journal, la situation est près de se stabiliser, mais un assainissement du bilan est nécessaire pour que la rédaction puisse travailler sereinement.

C'est pourquoi la SA émet 250 nouvelles actions au plus, vendues aux abonnés et aux actionnaires au prix de 200 francs.

SA DES ÉDITIONS DOMAINE PUBLIC

Décidée lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1993, l'augmentation de capital se traduit par l'émission de 250 nouvelles actions nominatives au plus, semblables en tous points aux 500 actions émises lors de la fondation de la société.

Chaque action donne notamment droit à une voix à l'assemblée générale.

Abonnés et actionnaires ont reçu la documentation nécessaire. D'autres renseignements peuvent être obtenus au secrétariat (case postale 2612, 1002 Lausanne, tel.: 021/312 69 10)